



# Dossier d'inscription

# BREVETS FEDERAUX

## FORMATION CONTINUE

# 2020-2021

## Fiche Administrative

**PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT.** *Seuls les dossiers complets seront pris en compte*

Nom :

Prénoms:

Cadre réservé à l'E.R.F.A.N.

### Pièces obligatoires pour le dossier d'inscription

- Fiche de renseignement du stagiaire
- Le certificat médical attestant de la capacité du stagiaire à suivre la formation choisie datant de moins de 3 mois à la date limite d'inscription
- Un chèque de 35 € correspondant aux frais administratifs d'inscription à l'ordre de « ERFAN Normandie » (non remboursé en cas d'annulation d'inscription après la date limite d'inscription)
- La fiche club complétée
- Deux photos d'identité récentes
- Une copie de la carte d'identité en cours de validité.
- Une copie du PSE1 à jour
- Une attestation de prise en charge des frais pédagogiques (uniquement si votre employeur ou un organisme financeur prend en charge les frais pédagogiques)
- Les conditions générales de vente

**ATTENTION tout dossier d'inscription sans chèque ne sera pas pris en compte**

**DOSSIER COMPLET**  
**DOSSIER INCOMPLET**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom:		Prénom:	
Né(e) le:	A :	Département :	
Nationalité:			
Adresse :			
Code Postal:		Commune:	
Tel :		Email :	
<b>CLUB</b>			
Nom du club :			
N° de licence :			

## Votre situation

Salarié du club  Oui  Non

Demandeur d'emploi  
Inscrit au Pôle Emploi  Oui  Non

Scolaire ou étudiant  Oui  Non

Bénévole  Oui  Non

Les frais de formation seront réglés par :

Mon club

Moi-même

OPCO

## Quelle formation continue souhaitez vous suivre?

- BF1
- BF2 Natation Course  Natation Artistique  Water-polo
- BF3 Natation Course  Natation Artistique  Water-polo
- BF4 Natation Course

## Votre cursus de formation

(joindre impérativement une copie des diplômes obtenus)

<input type="checkbox"/>	Diplômes fédéraux (précisez) _____
<input type="checkbox"/>	Brevet National de sécurité et Sauvetage Aquatique (et recyclage si nécessaire)
<input type="checkbox"/>	PSE1
<input type="checkbox"/>	BP JEPS AAN

Je soussigné(e)..... confirme mon engagement pour la durée de la formation en vue de l'obtention de la formation continue du Brevet Fédéral .....

Fait à ..... le .....  
*Signature*

## FICHE CLUB

Nom de la structure \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_

### **Engagement du tuteur**

Nom du tuteur \_\_\_\_\_ Prénom du tuteur \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
Diplôme (BF2 minimum) \_\_\_\_\_ N° diplôme \_\_\_\_\_

*Je soussigné(e) ..... m'engage à assurer la fonction de tuteur, pour toute la durée de la formation auprès de ..... Lors de son stage pédagogique du Brevet Fédéral ..... au sein du club ..... , club FFN engagé dans la démarche ENF.*

*Le groupe sur lequel se déroule le stage en situation a pour objectif la validation des compétences et des habiletés correspondant au niveau exigé par le diplôme*

*Fait à ....., Le .....*  
*Nom, Prénom et signature du tuteur*

### **Avis du Président du club**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_

Avis (précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'enseignement et de l'animation) : \_\_\_\_\_

Je déclare prendre en charge la formation du stagiaire

Date \_\_\_\_\_

Signature du président \_\_\_\_\_

## ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

### À compléter dans tous les cas de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou raison sociale de l'employeur : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_ code APE : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation du soussigné : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Dossier suivi par : \_\_\_\_\_

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN Normandie souscrite au bénéfice de :

(Nom et prénoms du stagiaire) : \_\_\_\_\_

pour un montant total de : \_\_\_\_\_ euros

(Indiquer la somme en toutes lettres)

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un opérateur de compétences (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'OPCO: \_\_\_\_\_ N° SIRET: \_\_\_\_\_

Adresse de facturation de l'OPCO: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Dossier suivi par : \_\_\_\_\_

À l'égard de l'ERFAN Normandie de La Ligue de Normandie Natation, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur À ..... LE .....DATE, CACHET ET SIGNATURE

**Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge. Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « ERFAN Normandie »**

**E.R.F.A.N. Normandie**

Péricentre 4 – 147 Rue de la Délivrande - 14000 CAEN

Tel : 02.31.75.04.19

Site : <http://www.erfannormandie.com>

Email : [erfan@ffnormandie.com](mailto:erfan@ffnormandie.com)

## UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Formulaire exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation Brevet Fédéral

Je soussigné(e) .....autorise l'Ecole Régionale de Formation  
aux Activités de la Natation de Normandie à utiliser mon image pour la promotion de l'établissement  
et pour toutes ses productions sur les différents supports de communication connus ou à venir.

OUI

NON

Le .....2020  
(Manuscrit « bon pour autorisation »)

# FORMATION CONTINUE DES BREVETS FEDERAUX

## Objectifs

Afin de répondre à l'obligation réglementaire d'une formation continue, tous les deux ans, imposée par la détention d'un diplôme de type Brevet Fédéral, l'ERFAN vous propose désormais des journées recyclage de vos Brevets Fédéraux  
Seul le diplôme le plus élevé doit être soumis à la formation continue.

**La formation continue des BF est indispensable pour le Moniteur Sportif de Natation (en formation initiale ou en équivalence) OU pour bénéficier des équivalences prévues dans les textes dans les formations d'Etat (BP JEPS AAN et DE JEPS).**

## Programme recyclage BF1 et BF2

BF1 et BF2 diplômés en 2017 et avant

- une demi-journée de secourisme et sécurité
- o révision sur la formation du PSC1,
- o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique,
- une demi-journée pédagogique

## Dates Recyclages BF1 et BF2

Modules	Dates	Lieux	Horaires
Module 1	A définir	A définir	08h – 20h

## Durée de la formation

Formation en Centre - pratique avec les formateurs 7 Heures

## Programme recyclage MSN, BF3 et BF4

MSN et BF3 diplômés en 2018 et avant/ BF4 diplômés en 2016 et avant

- une demi-journée de secourisme et sécurité
- o révision sur la formation du PSC1,
- o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique,
- une journée et ½ pédagogique de formation dans le domaine pédagogique correspondant au niveau des compétences visées dans le brevet fédéral

## Dates Recyclages MSN, BF3 et BF4

Modules	Dates	Lieux	Horaires
Module 1	26 et 27 novembre 2020	A définir	08h – 20h

## Durée de la formation

Formation en Centre - pratique avec les formateurs 12 Heures

## Coûts

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais d'inscription	
BF1 et BF2	112 €	59 €	18 €	35 €	112 €
MSN, BF3 et BF4	131 €	96 €	-	35 €	131 €

*Un chèque d'un montant total restant à charge est demandé dès l'inscription dont 15€ de frais de dossier non remboursables*

Responsable de la formation

Date limite d'inscription

Dossier à renvoyer

Frédérique CROCHARD, Coordinatrice de l'ERFAN

23 novembre 2020

Plus d'informations sur le site internet de l'ERFAN



**E.R.F.A.N. Normandie**

Péricentre 4 – 147 Rue de la Délivrande - 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19

Site internet ERFAN : [www.erfanormandie.com](http://www.erfanormandie.com) Email : [erfan@ffnormandie.com](mailto:erfan@ffnormandie.com)

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Normandie sous le N° 25 14 01888 14 en date du 25/02/04





## Conditions Générales de Vente

### Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Normandie

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN Normandie. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN Normandie.

L'envoi du bulletin ou dossier d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin ou dossier d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique et/ou postale, le dossier de candidature complet et deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN Normandie au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN Normandie au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

#### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

#### 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation que le stagiaire ait été accepté ou non en formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN Normandie dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN Normandie s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'ERFAN Normandie se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Pour les formations financées par la Région, Pôle Emploi ou Transition Pro, aucun chèque de caution ne sera demandé.

#### 6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN Normandie :

L'ERFAN Normandie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN Normandie s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN Normandie par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN Normandie. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN Normandie est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent. Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN Normandie, signé lors de la première formation.

#### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).